



## **A l'image des autres Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de la Direction Interrégionale de Paris, le SPIP 92 décide de durcir le mouvement.**

Le 30 janvier 2020, 29 agents syndiqués et non syndiqués se sont réunis en Assemblée Générale afin de déterminer les actions menées jusqu'à la prochaine AG, prévue le 07 février à 13h.

Ils ont décidé des modalités d'action suivantes :

- Boycott TOTAL des réunions et actions menées (réunions internes, partenariales, CPI, CAP, CPU, actions collectives...)
- Reconduction de l'entête suivante pour les courriers, mails et rapports « Des agents du SPIP 92 dénoncent l'application zélée de la loi de transformation de la fonction publique par le Ministère de la Justice. Nous demandons le maintien d'un dispositif équitable et contrôlé concernant la mobilité des agents. Nous sommes attachés aux valeurs de la Fonction Publique. »
- Distribution de tracts à destination du public devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre, le lundi 3 février, entre 12h30 et 13h30
- **Appel à rassemblement national devant la Direction de l'Administration Pénitentiaire, le jeudi 06 février, jour du Comité Technique Ministériel.** Une quinzaine d'agents du SPIP 92 s'est engagée à se rendre sur place.
- Journée SPIP mort le jeudi 06 février 2020 (pas de convocation, pas d'utilisation du téléphone ni boîte mails, pas de transmission de rapports, à l'exception des permanences)

Le Directeur Fonctionnel du SPIP 92 nous a informé, lors des vœux du 27 janvier 2020, que le SPIP 92 serait l'un des sites pilotes concernant l'application de la loi de programmation de la justice. Dans ce contexte social, et face à un mépris persistant de notre Administration, nous refusons de nous associer à cette expérimentation.

**Nous nous battons pour maintenir un statut qui permet le bon fonctionnement du service public pénitentiaire. Nous nous battons contre la précarisation, qui tend à s'abattre sur la Fonction Publique d'Etat, et qui touche déjà nos collègues contractuels.**